



113220 - L'intensification de la pratique du culte au cours de jours qui enregistrent la propagation d'actes de désobéissance envers Allah

question

Comment juger l'accomplissement d'un acte cultuel dans un contexte de pagaille (par exemple le jour de l'an) en vue de se conformer à la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : **Se vouer au culte dans un moment de pagaille est comme émigrer pour me rejoindre.**

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le musulman fidèle à sa foi est celui qui se souvient d'Allah le Transcendant en secret comme en public, en temps de plaisir comme en temps de déplaisir. Le souvenir de son Maître lui colle au cœur et à la mémoire. Les préoccupations ne le détournent pas du culte voué à son Maître. Aucun facteur de distraction ne l'empêche de L'aimer.

On voit un tel musulman toujours livré ardemment au culte d'Allah et très soucieux de passer son temps dans l'obéissance à son vrai Maître. Quand il se retrouve avec les orants, ils rivalisent d'ardeur avec eux et obtient avant eux l'agrément d'Allah. Quand il voit les indifférents, il devient plus conscient du bienfait dont Allah l'a gratifié.

De tels musulmans sont les martyrs étranges qui tiennent une braise. Ce sont les gens à propos desquels des hadiths sont venus évoquer leurs mérites, notamment leur attachement à la Sunna en cas de troubles, d'épreuves et de tension.

D'après Abou Hourayrah (P.A.a), le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit :

L'islam est né étrange et il le redeviendra. Heureux seront les étranges. (Rapporté par Mouslim, 145).



Le mérite revient à celui qui se conforme à la Sunna et observe le culte pendant les jours de la prédominance des troubles et de l'indifférence comme il le fait en temps de piété et de crainte. Le musulman reste un dévot pratiquant dans tous les cas. Voilà l'homme loué abondamment dans les hadiths.

Quant à ce que certains peuvent comprendre, à savoir attendre les jours de recrudescence des actes de rébellion condamnables, pour se livrer au jeûne et à la prière sans se comporter de cette manière pendant la plupart du temps, ce n'est pas une bonne compréhension des hadiths authentiques. Ce n'est pas ce que vise le sage législateur. Son objectif est d'exhorter les gens à s'accrocher à la sunna et à observer les ordres d'Allah Très-haut. Car c'est cela qui fait du musulman un phare sur la terre en temps d'obscurité, et lui permet de rencontrer Allah Très-haut sans avoir violé le serment qu'il Lui a prêté quand il a déclaré sa soumission au Puissant et Majestueux.

Tel fut le cas du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Ses heures et jours étaient entièrement consacrés à Allah Très-haut. Il ne ratait aucune occasion pour s'y livrer au culte d'Allah. Ce qui poussa Oussamah ibn Zayd (P.A.a) à lui dire :

-«Ô Messager d'Allah, je vois que tu ne pratiques pas le jeûne aussi fréquemment que tu le fais au cours de Chaabane ?

- Voilà un mois situé entre Radjab et Ramadan que les gens perdent de vue. Pourtant, c'est le mois au cours duquel on fait monter les œuvres vers le Maître des univers et j'aime que mon œuvre soit montée alors que j'observe le jeûne. (Rapporté par an-Nassai dans as Sunan n° 2357 et jugé bon par al-Albani dans as-silsilah as-sahihah n° 1898.

Voilà encore le sens du hadith rapporté par Maaquil ibn Yassar (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Se vouer au culte en temps de pagaille est comme émigrer vers moi.** (Rapporté par Mouslim, 2948).

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Par pagaille on entend parler de troubles et de confusion généralisés. La cause du mérite particulier de se livrer au culte dans un**



tel contexte vient du fait que beaucoup de gens s'en détournent et rares sont ceux qui s'y consacrent. Charh Mouslim (18/88).

Nous ne pensons pas que la sœur, auteur de la question, ou d'autres musulmans, devrait consacrer la veille du jour de l'an à la pratique cultuelle pour se différencier des mécréants qui s'y livrent à des actes de désobéissance, à moins qu'on ait l'habitude de le faire dans le reste des jours. Si tel est le cas, il n'y a aucun inconvénient à se livrer aux actes cultuels au cours de ces nuits (de fêtes). Allah le Transcendant et Très-haut récompense le musulman par le bien pour son œuvre et ses intentions.

On a déjà lancé un avertissement contre le fait de consacrer des pratiques cultuelles particulières aux jours de fête des mécréants dans le cadre de la réponse donnée à la question n°[113064](#).

Allah le sait mieux.